

COMMUNIQUE DU CENTRE DE COMPETENCES FINANCIERES (CCF SA)
ET DE L'OFFICE VALAISAN DE CAUTIONNEMENT (OVAC)

Le CCF et l'OVAC ont dû se séparer du directeur de l'OVAC, avec effet immédiat. Cette mesure a été prise suite à des irrégularités constatées dans la gestion.

En conséquence, une plainte pénale a été déposée auprès de l'Office du juge d'instruction du Valais Central. Le Président du Conseil d'Etat et le Département concerné ont été informés.

Dans l'intervalle et jusqu'à la nomination d'un nouveau directeur, les activités de l'OVAC seront assumées par la direction de CCF SA.

Pour tout renseignement :

Pierre-André Roux, président du Conseil d'administration de l'OVAC
027 322 29 01

Albert Bass, président du Conseil d'administration de CCF SA
027 327 35 50